

Document consolidé

fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du Territoire de démocratie sanitaire de l'AUDE

prenant en compte l'arrêté n°2022-2428 du 7 juin 2022, l'arrêté n°2022-3074 du 17 juin 2022 et l'arrêté n°2022-4598 du 24 octobre 2022, l'arrêté du 2023-3670 du 24 juillet 2023

Article 1 : Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 : Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- **1a) Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements**

Titulaires	Suppléants
A désigner (FHF)	A désigner (FHF)
M. Olivier DEBAY Directeur Clinique de Miremont BADENS (FHP)	M. Vincent KHADRI Directeur Clinique SSR Les 4 Fontaines (FHP)
Mme Sylvie BONETTO Directrice Générale USSAP (FEHAP)	A désigner (FHF)
Dr Mustapha AMIROU Président CME CH CARCASSONNE (FHF)	A désigner (FHF)
Dr Alain PERET Président CME CH NARBONNE (FHF)	Dr Christophe MORAINÉ Président CME CH CASTELNAUDARY (FHF)
Dr Christophe CAZAGNE Président CME Hôpital Privé du Grand Narbonne (FHP)	Dr Catherine FORSANS Présidente CME Clinique SSR Les 4 Fontaines (FHP)

- **1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
Mme Mélodie BOURGEAIS Directrice EHPAD FANJEAUX	Mme Noémie SERGENT Directrice EHPAD de Montréal de l'Aude
M. Jean-Pierre PHILLIPS Directeur EHPAD Béthanie Accueil CARCASSONNE	Mme Benoîte PESTANA Directrice EHPAD les Pins Verts
M. Jean-Paul FREJUS Président AFDAIM ADAPEI 11	M Jean-Marie GORIEU Directeur Général AFDAIM ADAPEI 11
M. Daniel FAIL Responsable Pôle Handicap et Personnes Agées USSAP	Mme Soazig JEGOU LE BRIS Directrice Asso 3S
Mme Florence BIENFAIT Directrice Fédération ADMR11	A désigner

- **1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
M. Jérôme RIFFE Directeur CSAPA à Narbonne Association Addictions France Aude	M. Elian REVEL Directeur Accueil Info Addiction USSAP
A désigner	A désigner
Mme Flavienne MAZARDO-LUBAC Médecins du Monde	M. Damien NANTES Médecins du Monde

- **1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
Dr Audrey BORRAS URPS Médecins	Dr Mélissa MORENO URPS Médecins
Dr. Bruno GAY URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
A désigner URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
Dr Charles MAUX URPS Pharmaciens	Mme Elodie BONNAFOUS URPS Orthophonistes
Mme FONT-CHEADE Leila URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Dr Olivier ATTALI URPS biologistes
M. Xavier VIN URPS Infirmiers	A désigner

- 1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente

Titulaire	Suppléant
A désigner	A désigner

- 1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures

Titulaires	Suppléants
M. Dominique BLET DAC 11	A désigner
M. Alain VISA Directeur Centre de Santé mutualiste	A désigner
Mme Nathalie BIDEGORRY MSP du Bassin CHAURIEN-CASTELNAUDARY	Dr Jean-Baptiste THIBERT MSP TUCHAN-SALSES-FITOU
Mme Stéphanie VESSIERE Coordinatrice CPTS CABARDES	A désigner
A désigner	A désigner

- 1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements

Titulaire	Suppléant
Mme Isabelle DERROUET HAD Carcassonne	Mme Fabienne SANCHEZ HAD CH LEZIGNAN CORBIERES

- 1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre

Titulaire	Suppléant
Dr Francis BECH CDOM 11	Dr Valérie AMIEL CDOM 11

Article 4 : Le 2^{ème} collège est composé de **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**. Il comprend 10 membres :

- **2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Sylvie BROS Sésame Autisme	Mme Laurence LEFEBVRE Sésame Autisme
M. Jean-Claude ROUANET APAJH Aude	A désigner
M. Michel GRAND Ligue contre le cancer – Comité de l'Aude	A désigner
M. Jean-Marie LLINAS AFDAIM ADAPEI	A désigner
M. Francis BERDAH RENALOO	A désigner
Mme Martine TREPIE UNAFAM	A désigner

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

Titulaires	Suppléants
Mme Isabelle VIAL Association Tutélaire de l'Aude - ATDI	Mme Anne Marie BONNERY Présidente ALMA 11
Mme Jeanne MORER Fédération Syndicale Unitaire de l'Aude	Mme Valérie ROLLAND Directrice Service Protection des Majeurs APAM 11
A désigner	M. Albert ALLEON FSU 11
M. Maurice LIBOUREL Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)	M. Daniel AUTRAN Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

Article 5 : Le 3^{ème} collège est composé de **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la présidente du conseil régional**

Titulaire	Suppléant
Mme Claudie FAUCON MEJEAN Conseillère régionale	M. Alain COSTE Conseiller régional

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
Mme Hélène SANDRAGNE Présidente du conseil départemental	M. Christian RAYNAUD Conseiller départemental et représentant du comité des massifs

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
Mme Nathalie BARRILLON Directrice adjointe Santé PMI	Mme Lucie COUZIGNE Protection Maternelle et Infantile

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
M. Bruno GIACOMEL Conseiller communautaire CARCASSONNE AGGLOMERATION	A désigner
A désigner	A désigner

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
Mme Isabelle GEA Maire de FABREZAN	M. Emile DELPY Maire de PARAZA
M. Philippe GREFFIER Adjoint au maire de CASTELNAUDARY	M. Patrick MAUGARD Maire de CASTELNAUDARY

Article 6 : Le 4ème collège est composé de **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
A designer	M. Firoze HAFEJI Chef du service adjoint des politiques sociales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP 11)

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux et régionaux de la sécurité sociale**

Titulaire	Suppléant
M. Antoine BOURDON Directeur CPAM Aude	Mme Laurence CHELLI CARSAT LR
A désigner	Elise PALUS CAF Aude

Article 7 : Le 5ème collège est composé de deux **personnalités qualifiées** :

Titulaires
Mme Paulette BARBE Fédération Nationale de la Mutualité Française
M. Patrick RODRIGUEZ

MAJ le 24 juillet 2023